

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	20
Votants par procuration	5
Absents	15
Total des votes	25

4. Fonction publique
4.4 autres catégories de personnels

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du treize juin deux mille vingt-trois, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. ANFRAY, M. BEAUDOUIN, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BURET, Mme CABOT B, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY Mme DUVAL, Mme JEAMMET, M. LEFRANCOIS, Mme LOPES DUARTE, Mme LOUVEL, Mme MONLON, Mme MOUCHEL, Mme ROSA, Mme SIMON, M. TIMON
Secrétaire de séance : M. DUCLOS

Absent(s) excusé(s) : M. AUBE, M. BOISSY, M. DEPLANQUES, Mme GAUTIER, M. GUENNI, M. MESNIER, Mme QUESNEY, Mme RETUREAU, Mme RUBETTI, Mme VANNIER, M. VOLLAIS, Mme WACRENIER

Absent(s) : Mme KOUZIAEFF, M. MARE, M. MAUVIEUX,

Procurations : M. AUBE à Mme MONLON, Mme GAUTIER à M. DARMOIS, M. MESNIER à M. TIMON, Mme RETUREAU à Mme DUTILLOY, Mme RUBETTI à M. DUCLOS

del_0063_2023_Création d'un service
« Développement des Politiques Sportives et Vie Associative »
Structuration et Création d'un emploi permanent

Elu rapporteur : C. Canteloup

Le tissu associatif local est riche : la Préfecture recense 195 associations, dont 37 associations sportives, à Pont-Audemer et 653 associations, dont 96 associations sportives, pour la Communauté de communes. Pour la ville, le tissu associatif sportif représente environ 4214 licenciés en club ou structures sportives (UNSS, USEP...).

Il y a un enjeu fort à accompagner les associations, notamment en soutien administratif (présentation de dispositifs existants, aide à la recherche de financement...) ou en structuration (aide à la création, mise en relation...).

Au regard du dynamisme de son activité sportive, la collectivité souhaite porter une stratégie sportive sur le territoire, avec les clubs sportifs, selon cinq objectifs majeurs :

- accompagner les projets de développement sportif ;
- soutenir les manifestations sportives, promouvoir l'image de la ville par le sport ;

- contribuer à l'éducation physique et sportive des scolaires ;
- créer du lien social autour du sport dans les quartiers qualifiés politique de la ville ;
- créer, entretenir, gérer et animer les équipements sportifs.

Au-delà d'une pratique « compétition », le développement des politiques sportives doit avoir des impacts sur la santé, le bien-être, le vieillissement, le haut niveau, le loisir, le tourisme, l'insertion, la mobilité douce.

Pour porter ces objectifs, la collectivité souhaite créer un service mutualisé « Développement des Politiques Sportives et Vie Associative ». Ce service sera rattaché au Pôle Animation de la Vie sociale. Il englobera le service « équipements sportifs » (CN3I, gymnases et PSL) et l'ETAPS de la Ville intervenant sur les écoles, le centre social et le clos normand.

Afin de finaliser la structuration ce service « DPSVA », il est proposé de créer un poste de chef de service, de catégorie A.

Aussi, et au regard de ce qui précède,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L.313-1 et L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique,

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 19 juin 2023,

CONSIDERANT la nécessité d'accompagner la vie associative sur le territoire communal,

CONSIDERANT la volonté de structurer et de développer la politique sportive de la Ville par la création d'un service dédié,

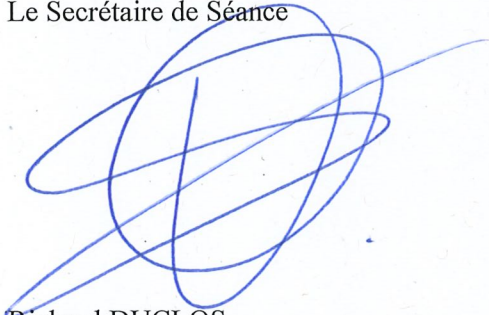
CONSIDERANT que le fonctionnement de ce nouveau service doit être assuré par un responsable qu'il convient de recruter,

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide,*

- **DE CREER** un Service « Développement des Politiques Sportives et Vie Associative » ;
- **D'AUTORISER** la création d'un poste à temps complet de Catégorie A ou B de la filière Sportive ou administrative de la FPT,
- **D'AUTORISER** en conséquence la modification du Tableau des effectifs de la Ville sur les emplois permanents,

- **DECIDE DE FIXER** la rémunération selon le grade de recrutement,
- **DECIDE D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au Budget,
- **DONNE** tout pouvoir au Maire ou son représentant pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Le Secrétaire de Séance



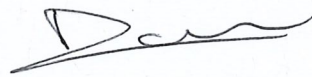
Richard DUCLOS

Fait à PONT-AUDEMER, le 19 juin 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture d'Evreux



Alexis DARMOIS



FICHE DE DESCRIPTION DUPOSTE

Filière : Sport / Admin

Service : Sports & Vie Associative

Fonction : responsable « Développement des Politiques Sportives et Vie Associative »

Intitulé du Grade : cat B / A

Temps de travail :

Niveau :

Missions Confiées :

Sous l'autorité du Directeur du Pôle Animation de la Vie Sociale :

- Définir et mettre en œuvre les orientations stratégiques en matière de politique sportive et vie associative en lien avec l'élu, dans le respect des cadres règlementaires :

- . Réaliser un diagnostic de territoire en matière de Sports et de vie Associative (structures, équipements, attentes, projets...)
- . Conduire une analyse des besoins et des évolutions possibles en matière d'équipements et d'activités physiques sportives ;
- Définir et proposer des relations contractuelles et partenariales avec les acteurs sportifs locaux et institutionnels
- . Traduire les orientations de la collectivité en projet de service ;
- . Analyser et anticiper l'évolution socio-économique des pratiques sportives et de la vie associative.

- Organiser, mettre en œuvre et évaluer la politique des activités sportives et de la vie associative :

- . Arbitrer et opérer des choix stratégiques en cohérence avec les orientations des élus ;
- . Améliorer le projet éducatif et sportif de la collectivité en consolidant notamment l'activité sportive à l'école ;
- . Poursuivre et dynamiser les partenariats avec les acteurs de la communauté sportive et associative du territoire;
- . Intégrer les objectifs de développement durable et d'éco-responsabilité dans la politique sportive et vie associative ;
- . Contribuer à l'élaboration de la politique tarifaire des activités, animations de la vie associative et des évènements sportifs ;
- . Initier et favoriser l'accueil de manifestation d'envergure (Tour de France, Championnat de France...);
- . Impliquer la collectivité dans l'ouverture olympique ;
- . Favoriser le " mieux vivre ensemble " en faisant vivre la charte de la vie associative (suivi, évaluation) et la maison des associations ;
- . Mettre en œuvre la politique de soutien aux associations et participer à son élaboration ;
- . Assurer la promotion de la vie associative : Forum des associations... ;
- . Apporter conseil aux associations sur le fonctionnement associatif et la réglementation afférente.

- Coordonner et conduire les projets :

- . Concourir aux portages des projets territoriaux ;
- . Proposer, piloter et évaluer les autres projets pluridisciplinaires en multi-partenariat ;
- . Mobiliser les compétences stratégiques autour de ces projets.

- Assurer le management opérationnel du service :

- . Coordonner et assurer la gestion administrative du service ;
- . Encadrer et animer les équipes ;
- . Elaborer le budget du service et son suivi en collaboration avec les responsables de pôle ;
- . Rechercher des financements ;
- . Evaluer le travail des équipes.

Tout autre mission à la demande de la hiérarchie.

Compétences Nécessaires :

- Avoir une bonne connaissance des instances territoriales et du fonctionnement des collectivités locales ;
- Avoir une connaissance approfondie des politiques sportives, de jeunesse, culturelles et de vie associative ;
- Maîtrise de la réglementation des ERP ;
- Maîtrise des dispositifs de soutien financiers dans les domaines de compétences ;
- Assurer la gestion budgétaire et la gestion des ressources humaines dans un cadre contraint ;
- Maîtriser les règles juridiques, de marché et comptabilité publics, capacité à identifier les risques et à travailler en coopération avec les services supports.
- Être rompu(e) à la conduite de projets d'investissement sportifs et culturels et de projets évènementiels

Contraintes Particulières : (détailler les EPI utilisés)

Limites d'Autorité :

Champ de délégation :

Date :
Signature de l'agent

Signature du responsable